



BRY – INFOS VILLAGE

Septembre 2020

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

-- sauf rendez-vous --

Lundi	09h15 – 12h00 et 13h00 – 16h45
Mardi	09h15 – 12h15 et 13h00 – 17h15
Vendredi	09h15 – 12h00 et 13h00 – 16h45
Samedi	13h30 – 16h00

☎ 03 27 49 73 80

@ mairie.bry@wanadoo.fr



Attention : nouveaux horaires d'ouverture au public.

Le port du masque est obligatoire, tout comme le respect des gestes barrières et le respect de la distanciation sociale (une seule personne reçue à la fois). Du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition à l'entrée de la mairie.

Le mardi et le vendredi, nous vous remercions de prendre rendez-vous avant de vous déplacer en mairie.

La rentrée des « clubs » et les manifestations festives :

Les associations font elles aussi leur rentrée et elles seront heureuses d'accueillir de nouveaux participants : n'hésitez pas à les rejoindre !

Retrouvez plus en détail leurs actualités et leurs activités dans le feuillet de couleur ci-joint qui leur sera désormais dédié.

Prochaines manifestations municipales :

- **11 novembre** : commémoration et mise à l'honneur des **médillés du travail**.
- **19 décembre**, goûter des aînés à la salle des fêtes et remise des **colis**.



Enfants scolarisés :

La mairie participe financièrement pour chaque enfant scolarisé en maternelle et en primaire dans les communes voisines. Pour les habitants nouvellement arrivés à Bry qui ont des enfants, ou dans le cas d'un changement d'école ou d'enfants entrant pour la 1^{ère} fois à l'école, merci de le préciser en mairie (03.27.49.73.80 ou sur mairie-bry.fr), afin que la municipalité puisse prévoir au budget les participations financières dues.

Site internet : www.mairie-bry.fr



Depuis le mois de juin, Bry possède désormais son site internet.

Que ce soit pour l'actualité du village, tous types d'informations ou des renseignements pratiques, il peut vous être utile.

Il va continuer à s'étoffer progressivement : n'hésitez pas à le consulter régulièrement et à nous faire part de vos retours.

Si vous ne souhaitez pas y apparaître en photos (à l'occasion d'évènements du village par exemple), merci d'en informer le secrétariat de la mairie.

Fête de l'Espace Libre Partagé :

La municipalité vous invite le dimanche 27 septembre à célébrer le **1^{er} anniversaire de l'Espace Libre Partagé**.

Nous souhaitons inviter les Bryessois à un moment d'échanges et de retrouvailles dans ce lieu de convivialité et de détente.

Nous pourrions partager un barbecue autour d'activités de plein air, tout en respectant les conditions sanitaires préconisées.

Plus d'informations sur le déroulement de cette journée bientôt dans vos boîtes aux lettres, mais reprenez dès à présent cette date !



Listes électorales :



Si vous souhaitez figurer sur les listes électorales de la commune, nous vous informons que les inscriptions sont désormais possibles toute l'année.

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter en mairie muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile, et remplir le formulaire de demande d'inscription. Cette démarche peut également être faite sur le site www.service-public.fr

Recensement militaire

(Recensement citoyen obligatoire)



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser à son 16^{ème} anniversaire. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement est indispensable pour un certain nombre de démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans, par exemple), et l'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, Baccalauréat, permis de conduire...).

De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

La démarche est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité, de son livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez également faire cette démarche sur le site www.service-public.fr.

Modification des conditions de location de la salle des fêtes :



Au vu de l'évolution actuelle de l'épidémie de COVID-19 en France métropolitaine, des mesures ont été prises après consultation de la "cellule Covid" du ministère de la santé afin de pouvoir continuer à louer la salle des fêtes de Bry aux personnes qui le souhaitent, tout en veillant au respect des précautions sanitaires de rigueur.

Un **protocole sanitaire** est désormais à signer au préalable de chaque location. Il désigne un **responsable** (la personne qui établit le contrat de location) qui s'engage à faire respecter les **gestes barrières** par tous pendant la soirée. Ce protocole précise aussi quelles autres règles sont à respecter.

Parmi ces règles, on peut noter la capacité d'accueil de la salle des fêtes qui est désormais réduite à **42 personnes** (1 personne pour 4 m², or la salle des fêtes comporte 170 m²) ou des tables de 10 convives maximum, et espacées d'au moins un mètre.

La désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de la salle est de rigueur, et le port du masque obligatoire pendant les déplacements ou quand la distance de 1 mètre minimum ne peut être respectée.

L'intégralité des consignes à respecter est dans le protocole sanitaire disponible en mairie, ou sur le site internet (www.mairie-bry.fr).

Opération « Plantons le décor »



Coordonnée par Espaces naturels régionaux et relayée sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, l'opération « Plantons le décor » permet aux particuliers, agriculteurs, associations et collectivités de se procurer des arbres et arbustes, ainsi que des variétés fruitières et légumières d'origine locale. Le choix de ces variétés locales favorise la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine fruitier et légumier régional.

Les bons de commandes sont disponibles en mairie et à la Maison du Parc (Grange Dîmière de Maroilles). Vous pouvez également commander en ligne sur le site www.plantonsledecor.fr

Attention, les commandes d'hiver doivent parvenir à Maison du Parc avant le **7 novembre 2020** pour une livraison le **28 novembre 2020**.

Evacuation des déchets :



➤ Fermeture pour l'hiver de la benne à déchets verts le **vendredi 30 octobre 2020**.

Ensuite, il vous faudra les emmener en déchetterie.

Les plus proches sont celles de Bavay et de Le Quesnoy, aux horaires identiques :

→ Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermeture les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	9h00	11h45	13h30	16h45
Mardi	9h00	11h45	13h30	16h45
Mercredi	9h00	11h45	13h30	16h45
Jeudi	9h00	11h45	13h30	16h45
Vendredi	9h00	11h45	13h30	16h45
Samedi	9h00	11h45	13h30	16h45
Dimanche	Fermé			

Jusqu'au 31 octobre, les déchetteries sont en horaires d'été : les horaires sont les mêmes le matin mais l'après-midi l'accueil du public se fait de 14h à 17h45 tous les jours.

➤ Nous vous rappelons que l'accès aux 4 déchetteries de la CCPM se fait désormais grâce à un badge. Pour l'obtenir, il suffit de compléter le formulaire (disponible à la mairie, sur le site internet de Bry, dans les déchetteries, ou sur le site www.cc-paysdemormal.fr) et de le rendre avec les pièces justificatives demandées au gardien de votre déchetterie habituelle.

Environnement, santé et citoyenneté :



Nous vous rappelons que **les feux dans les jardins sont strictement interdits** (règlement sanitaire départemental, code de la santé publique et code de l'environnement).

En effet, contrairement à l'idée reçue qu'un feu de branchages est plus « naturel » qu'un feu de déchets ménagers et donc moins polluant, le brûlage à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de nombreux polluants atmosphériques, toxiques pour l'homme et pour l'environnement.

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que 14 000 km parcourus avec une voiture à essence récente ou 12 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul performante....



Le compostage, le paillage et la collecte en déchetterie (où les déchets verts seront valorisés de façon beaucoup moins polluante) sont des alternatives possibles et nettement moins nocives.

En cas de non-respect de cette interdiction de brûlage à l'air libre, les contrevenants sont passibles d'une amende allant jusqu'à 450 euros.

Pour notre air et notre santé, chaque geste compte.



Les travaux à venir :

- **Sécurité routière** : nous cherchons en permanence à garantir la sécurité au sein de la commune. Certains axes sont très roulants, et bien que la circulation ne soit pas très importante, il arrive que certains véhicules roulent à des vitesses présentant un risque pour les autres usagers et en particulier les piétons. C'est le cas dans la rue de l'Eglise et la rue d'Eth. Aussi, nous avons fait le choix de mettre **une double écluse** rue de l'Eglise, et **un stop** en venant d'Eth au niveau de la rue du Bessois. Ce projet devrait être subventionné pour partie. Ces aménagements devraient permettre de réduire la vitesse sur cet axe.

- **Chemin communaux** : L'entretien des rues et des chemins ruraux du village doit faire l'objet d'un suivi régulier : ceux-ci doivent être entretenus pour ne pas avoir à faire face ensuite à des travaux plus conséquents. Un état des lieux des chemins ruraux a été fait : certains nécessitent une intervention rapide. Nous avons sollicités des devis et c'est le chemin de l'Ardennois qui sera rénové cette année.

À cette occasion, les eaux de surface qui s'écoulent vers la rue de Wargnies-le-Petit seront réorientées vers l'extérieur du village.

Des travaux de préservation seront également réalisés sur le chemin du Bois pour combler les trous qui s'y sont formés.

- **Des jardinières** vont également être installées au bas de la Place du Vignoble, pour améliorer les différents espaces de stationnement sur celle-ci.

L'agriculture au fil des saisons :

Plus de 70% du territoire de Bry est couvert de prairies et de terres cultivées.

Il nous semblait important de pouvoir vous rappeler ce qu'il s'y fait à chaque saison.

L'activité agricole permet d'entretenir nos paysages, et ceux-ci changent en fonction des cultures. Nous arrivons à l'automne et bientôt ce sera le moment des récoltes des maïs, des pommes de terre et des betteraves.

Les récoltes se font en fonction de la maturité des plantes et pas forcément en fonction des conditions climatiques : elles auront pour conséquence la circulation d'un peu plus de matériel agricole. Ceux-ci peuvent être imposants et peuvent aussi laisser un peu de terre sur les routes.

Il se peut également que leur travail se fasse jusque tard le soir.

Nous vous invitons à accepter les quelques désagréments que cela peut présenter, et de partager la route avec prudence et intelligence.

La fibre :

La fibre sera mise en place progressivement dans Bry entre 2020 et 2021, et il est prévu que 80% des habitations soient raccordées avant la fin de l'année 2021. La fibre sera distribuée de façon aérienne sur le même principe que le réseau téléphonique. Cet outil nous permettra de gagner en efficacité en répondant aux besoins en très haut débit.

Vigilance citoyenne :

Instaurée pour la première fois en 2006 au niveau national, la démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une

attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- ⇒ Établir un lien régulier entre les habitants, les élus et les représentants de la force publique
- ⇒ Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- ⇒ Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Avec la gendarmerie de Le Quesnoy, nous travaillons depuis quelques années et les résultats se font ressentir, il faut poursuivre cette attention particulière en adoptant plus qu'un regard vigilant, mais un regard bienveillant sur l'ensemble des activités qui se passent autour de chez nous et dans nos rues, sur le principe du bien vivre ensemble.

Pour un acte suspect ou un comportement suspect, il ne faut pas hésiter à composer le 17 et à relever l'immatriculation du véhicule.

Avis d'enquête publique :

La Région Hauts-de France a élaboré un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut, dont le projet est soumis à enquête publique. Cette enquête se déroulera dans les départements du Nord, du Pas de Calais et de l'Aisne, du **vendredi 21 août 2020 au lundi 21 septembre 2020 inclus**.

Vous pouvez consulter ou télécharger le projet sur le site :

<https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Schema-d-Amenagement-et-de-Gestion-de-l-Eau-SAGE/SAGE-de-l-Escaut-Avis-d-enquete-publique>

et mettre vos observations et propositions directement soit directement sur celui-ci, soit dans le registre mis à disposition aux lieux de permanence (liste et horaires des permanences sur le site ci-dessus. Pour notre secteur les plus proches seront Gommegnies, Le Quesnoy, Préseau et Valenciennes).